Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 30 juillet 2019

La déclaration du ministère des Affaires étrangères d'Arménie sur les tensions à la frontière/ La presse rend compte de la déclaration du ministère des Affaires étrangères d'Arménie (MAE) au sujet des tensions à la frontière arméno- azerbaïdjanaise. L'armée arménienne a rendu compte des incidents sur la partie nord-est de la frontière avec l'Azerbaïdjan ce week-end, au cours desquels au moins un soldat arménien a été tué et deux autres ont été blessés. Le ministère arménien de la Défense a accusé l'Azerbaïdjan de rechercher une escalade à la frontière. Dans son communiqué, le MAE arménien a accusé l'Azerbaïdjan d'avoir déshonoré ses engagements quant au renforcement du cessez-le-feu. Selon la porte-parole du MAE, Anna Naghdalian, les récentes violations montrent que les autorités de Bakou ont fait preuve de mépris vis-à-vis des obligations souscrites lors de la réunion des dirigeants des deux pays à Vienne, le 29 mars (cf. revue du 30 mars au 1er avril 2019). D'après elle, la partie azerbaïdjanaise ne tient pas non plus compte de la déclaration adoptée par les coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE à Washington (cf. revue du 21 juin 2019), dans laquelle les deux parties ont été appelées à respecter le cessez-le-feu.

Selon le bureau de Kocharyan, la Russie est sérieusement préoccupée par la persécution contre Kocharyan/ La presse revient sur la conférence de presse de Victor Soghomonyan, chef du bureau du deuxième président de l'Arménie, lors de laquelle il a indiqué que la Russie était sérieusement préoccupée par la persécution politique contre Robert Kocharyan. Selon lui, à le fait de garder R. Kocharyan en prison de toutes les manières possibles procèderait d'une décision politique. Quant aux projets politiques de Robert Kocharyan, Victor Soghomonyan a déclaré que l'ancien président envisageait toujours de se relancer en politique.

La centrale nucléaire sera modernisée/ La presse rend compte de la déclaration de Yevgeny Salkov, PDG de Russian Rosatom Service, branche de la société d'énergie nucléaire russe Rosatom. Selon lui, d'ici fin 2019, la centrale arménienne Metsamor recevra une unité de production générant 10 à 15% d'électricité de plus que son actuelle unité de production. D'après Yevgeny Salkov, ces travaux seront menés dans le cadre d'un projet de modernisation et de prolongation de la durée de vie de Metsamor jusqu'en 2026. Ce projet sera réalisé avec un financement de la Russie, assis sur un prêt de 270 millions de dollars et un don de 30 millions de dollars. D'après lui, le projet ne nécessitera pas de prêts supplémentaires, car ces 300 millions de dollars ne seront pas la seule source de financement. Des partenaires européens et américains ont en effet également apporté leur aide.

Le ministre la Justice appelle à se méfier de la désinformation autour de la Convention d'Istanbul/ Les journaux couvrent largement l'intervention en direct sur Facebook du ministère de la Justice, lors de laquelle le Ministre, Rustam Badasyan, ainsi que ses adjoints, ont traité des préoccupations publiques au sujet de la Convention d'Istanbul (portant sur la lutte et la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique). Le Ministre a notamment rappelé que

la Convention d'Istanbul concernait exclusivement la prévention de la violence à l'égard des femmes, et a dénoncé la campagne de désinformation selon laquelle la Convention d'Istanbul prévoit la légalisation du mariage homosexuel. Selon le Ministre, la Convention ne prévoit pas la création d'un troisième sexe, car les notions de «sexe» et de «genre» y sont clairement définies. Le Ministre a appelé le public à se méfier de la soi-disant campagne pour « la protection des traditions » qui ne serait qu'une tentative de semer la confusion dans la société. Le ministère de la Justice a également précisé que le Convention ne met pas en danger les traditions et valeurs nationales, tout en affirmant que les traditions, la culture et la religion ne pouvaient pas justifier la violence à l'égard des femmes. Rustam Badasyan a indiqué que le ministère de la Justice était en dialogue avec l'Église apostolique arménienne, qui s'interrogeait sur l'interprétation de certains termes. Selon lui, la Convention n'est pas imposée à l'Arménie et il est du devoir de celle-ci de garantir la protection des droits de l'Homme de ses citoyens. Rappelons que le Ministère avait sollicité l'avis officiel de la Commission de Venise sur l'impact de la ratification de la Convention du point de vue de la Constitution arménienne (cf. revue du 27 au 29 juillet 2019).

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage-3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage-2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.